



## Avis d'appel d'offres national n° C.M 02/2014

### TRAVAUX D'AGENCEMENT DES POINTS DE VENTE

### DE LA BANQUE DE L'HABITAT

### - PROGRAMME 2014 -

La **BANQUE DE L'HABITAT** se propose de lancer un Appel d'Offres National pour l'exécution des travaux d'agencement de ses points de vente.

Les représentants des entreprises spécialisées qui désirent participer au présent appel d'offres, doivent se présenter au **Secrétariat permanent de la commission des marchés publics de la Banque de l'Habitat** – au **1<sup>ème</sup> étage bureau n° 128 de l'Immeuble administratif de la Banque de l'Habitat, 21 Avenue kheireddine Pacha, 1073 Tunis**, munis de leurs cartes d'identité nationale et du cachet de l'entreprise représentée pour retirer le cahier des charges y afférent, contre la production d'un reçu attestant le versement en espèce de la somme non récupérable de cent dinars (100d) au compte courant bancaire n° 14 207 207 3567000014 35 ouvert sur les livres de l'agence internationale de la BH sise à l'espace de Tunis, 1073 Montplaisir

Les offres dont la validité exigée est de 90 jours à compter du lendemain de la date limite fixée pour la réception des offres, doivent être envoyées par voie postale et en recommandée ou par rapid-poste ou remises directement et contre récépissé au bureau d'ordre central (B.O.C) de la BH au nom de Monsieur le Président Directeur Général de la Banque de l'Habitat – Bureau d'Ordre Central :18, Avenue du Mohamed V, 1080 Tunis.

Elles doivent être présentées conformément à l'article 8 du cahier des conditions d'appel d'offres comme suit :

- Une enveloppe extérieure fermée ne comportant que la mention suivante :

**« A NE PAS OUVRIR**

**Appel d'offres N° C.M 02/2014**

**RELATIF A L'EXECUTION DES TRAVAUX D'AGENCEMENT DES POINTS DE VENTE**

**DE LA BANQUE DE L'HABITAT**

**- PROGRAMME 2014 -»**

Cette enveloppe extérieure doit renfermer obligatoirement et sous peine de nullité :

1. Les pièces énumérées à l'alinéa 8.1.3 de l'article 8 du cahier des conditions d'appel d'offres y compris la caution bancaire provisoire qui est fixée à neuf mille dinars (9.000 d) sachant que les petites et moyennes entreprises actives ou récemment constituées sont exonérées de produire la dite caution. Sous peine d'élimination d'office de leurs offres, elles doivent en remplacement fournir les pièces justifiant leurs qualités (petite ou moyenne entreprise) tel qu'indiqué au cahier de charges.
2. Une première enveloppe intérieure fermée portant, outre le nom du soumissionnaire, la mention « Enveloppe A – Offre technique ». Elle doit contenir les pièces énumérées à l'alinéa 8.1.1 de l'article 8 du cahier des conditions d'appel d'offres.
3. Une deuxième enveloppe intérieure fermée portant, outre le nom du soumissionnaire, la mention « Enveloppe B – Offre financière ». Elle doit contenir les pièces énumérées à l'alinéa 8.1.2 de l'article 8 du cahier des conditions d'appel d'offres..

La date limite de réception des offres est fixée au **mardi 04/03/2014** jusqu'à 17 heures ; date et heure limites fixées pour la réception des offres (le cachet du bureau d'ordre central de la Banque de l'Habitat fait exclusivement foi).

L'ouverture des plis extérieurs ainsi que des plis intérieurs contenant les offres techniques et les offres financières sera effectuée en **séance publique**.

Seuls les soumissionnaires à cet appel d'offres ou leurs représentants dûment mandatés à cet effet peuvent assister à la réunion d'ouverture de ces plis qui sera tenue au 3<sup>ème</sup> étage du siège social de la Banque de l'Habitat sis au 18, Avenue Mohamed V, Tunis et ce **le mercredi 05/03/2014** à 14 heures et 30 minutes. Ils doivent être munis de leur pièce d'identité nationale et d'une procuration spéciale en cas de représentation du soumissionnaire.

Toute offre incomplète ou parvenue après la date et l'horaire prescrits sera rejetée.